

LE PUBLICISTE.

TRIDI 3 Prairial, an VIII.



Victoire remportée par le général Kléber sur l'armée du grand-visir. — Rassemblement de cinq mille brigands dans les environs de Constantinople. — Texte de la capitulation pour l'évacuation de Manheim par les Autrichiens. — Entrée des Français à Bregentz. — Envoi, par le général Moreau, de 1500 mille rations de biscuit à l'armée d'Italie. — Nouvelles diverses.

TURQUIE.

De Constantinople, le 12 avril (22 germinal).

Depuis quinze jours cette capitale est à-peu-près bloquée par une foule de brigands sortis des corps indisciplinés que l'on employa, il y a deux ans, contre Widdin. Ces bandes d'abord éparses, sous le commandement de divers chefs, se sont réunis récemment, & ont formé une petite armée de 4 à 5,000 hommes, qui, après avoir pillé & incendié plusieurs gros bourgs, est venue menacer la ville de Rodosto. Ces brigands ont osé pousser des détachemens jusqu'à Solivri. La Porte, frappée du danger, a enfin pris des mesures sérieuses : une partie des garnisons de châteaux du canal, & plusieurs compagnies de Janissaires & de Topidgis, avec un train considérable d'artillerie, sont arrivées successivement ici, & ont été embarquées pour Rodosto. Des ordres ont été en même-temps donnés au bostauri-baschi d'Andrinople, ainsi qu'à différens commandans, de marcher contre les brigands & de se concerter de manière à pouvoir les envelopper. On attend le résultat de ces mesures, dont l'urgence est d'autant plus grande que les postes sont désorganisés depuis plus d'un mois ; les couriers de Vienne & de Pétersbourg doivent prendre des routes détournées qui retardent beaucoup leur marche.

ESPAGNE.

De Madrid, le 8 mai (18 floréal).

La peste continue ses ravages sur les côtes d'Afrique. Le commissaire impérial à Tanger a pris le parti de quitter un poste trop périlleux ; mais on n'a pas voulu le recevoir à Algésiras, où il s'est présenté sur un bateau more, pendant la nuit. Il a été débarquer sur les isles de Tariffa, lieu indiqué pour la quarantaine.

ITALIE.

De Venise, le 5 mai (15 floréal).

Les nouvelles les plus récentes de l'armée de Mélas portent qu'à la fin d'avril, sa situation étoit à-peu-près la même que le 20. Massena a fait deux ou trois sorties de Gênes avec des succès balancés : dans une de ces sorties, le régiment de Teutschmeister a été, dit-on, fait prisonnier en grande partie par les Français. Les Autrichiens continuent d'élever des ouvrages autour de Gênes, tant pour se garantir des attaques des Français, que pour préparer le bombardement de cette ville. Une grande quantité d'artillerie de siège étoit partie de plusieurs places d'Italie, & avoit pris la route de Gênes, dès les derniers jours d'avril. Mais

le débordement des rivières du Piémont, qui a arrêté les couriers pendant quelques jours, pourra retarder la marche de cette artillerie. D'un autre côté, les Anglais en transportent par mer, de Livourne.

On n'apprend pas que l'escadre anglaise ait encore fait aucune disposition pour le bombardement de Gênes du côté de la mer. En général, on s'est borné jusqu'à présent à faire le blocus de cette ville, ainsi que du fort de Gavi & de la citadelle de Savonne.

On a célébré à Milan & dans les autres villes de la Lombardie, l'anniversaire de l'entrée des troupes impériales. Le clergé, la noblesse & le corps des négocians, ont donné des fêtes, chacun de son côté. On a remarqué que la haute bourgeoisie étoit admise, contre l'usage pratiqué jusqu'ici, au festin & au bal donné par la noblesse. Les négocians ont fait distribuer au bas-peuple une certaine quantité de pain & de riz. Le gouvernement a, de son côté, fait distribuer des aumônes, & a diminué ce jour-là le pain d'un demi-sou par livre.

ALLEMAGNE.

D'Augsbourg, le 11 mai (21 floréal).

Il est arrivé ici hier environ 1800 blessés autrichiens ; la plupart le sont légèrement ; ils ont été déposés dans différens édifices publics. On attend encore d'autres transports de blessés.

Depuis ce matin, il est arrivé ici une grande quantité d'artillerie & de bagages autrichiens. Il arrive aussi beaucoup de fugitifs de la Haute-Souabe.

Des lettres de Milan annoncent que le général Mélas, après avoir laissé devant Gênes la plus grande partie de son armée pour en continuer le blocus, est parti avec un gros corps de troupes pour aller renforcer le général Elsnitz, menacé de nouvelles attaques par le général Suchet qui a reçu des renforts de Nice. Le 27 avril, le général Mélas avoit en conséquence transféré à Vado son quartier-général.

De Stutgard, le 15 mai (25 floréal).

Les généraux-majors comte de Dietrichstein & Tanzer, & le capitaine baron de Reischach, adjudans du général Mack, arrivèrent le 8 (18) à Rastadt, venant de Strasbourg, accompagnés d'un officier français qui les remit au chevalier Dumoulin, lieutenant des hussards de Veczai, qui se trouvoit en détachement dans cette ville. Ils partirent le même jour pour le quartier-général de M. Kray.

De Manheim, le 14 mai (24 floréal).

Le cordon de troupes que le général Starray avoit laissé derrière lui, & qui s'étendoit dans la direction du Necker jusqu'aux environs de Rothenbourg, d'où il se dirigeoit vers Ulm, a fait ces jours-ci un mouvement général vers le Danube. Le prince de Hohenzollern partit d'ici, le 11, avec une partie des troupes à ses ordres, se dirigeant vers Canstât. Hier, le général-major comte de Frencl prit la même route avec la plupart des troupes impériales qui étoient encore restées dans nos environs, où elles ont été remplacées par des troupes mayençaises & un corps de hussards de Szeckler.

Ce matin à trois heures, les Français ont passé le Rhin à Sandhofen, & ont engagé une vive fusillade avec les postes allemands qui se trouvoient sur la rive droite du Necker. Vers huit heures les Français avoient gagné du terrain jusqu'au delà de Feydenheim, & à deux heures après-midi, il a été conclu entre le général français & le commandant des hussards de Szeckler, une capitulation dont voici la teneur :

M. le baron de Szentersky, connoissant les malheurs que le fléau de la guerre a occasionnés depuis neuf ans à la ville de Manheim, & ne voulant pas, par une défense qui seroit sans objet, exposer les habitans à de nouveaux désastres, s'est déterminé, sur la proposition qui lui en a été faite par le général Thuring, à convenir des articles suivans :

Art. 1^{er}. Toutes les hostilités cesseront entre les troupes respectives, à dater du moment de la signature de cette convention, jusqu'à six heures du soir.

Rép. Les hostilités cesseront jusqu'à demain 25 floréal, six heures du matin; il ne pourra en conséquence être commis d'agression de part & d'autre. En considération de la belle défense des troupes impériales, elles se retireront par la porte de Heidelberg, & ne seront pas faites prisonnières.

II. A cette heure ou plutôt, s'il le juge à propos, M. le baron de Szentersky se retirera tranquillement avec le corps qu'il commande, & les troupes françaises prendront possession de la ville.

Rép. Accordé.

III. Il est expressément convenu que les propriétés, tant seigneuriales que particulières, que la sûreté & la liberté des habitans de Manheim seront scrupuleusement respectées, & qu'ils ne pourront être troublés dans la jouissance légale de leurs droits en aucune manière & sous aucun prétexte.

Rép. Il est dans le caractère de la nation française de respecter tous les peuples. L'armée aura pour les habitans de Manheim les égards dont ils sont susceptibles : il ne sera en conséquence rien changé aux usages du pays. Le gouvernement de la ville restera entre les mains des magistrats qui en tiennent les rênes.

IV. Le gouvernement civil du pays & de la ville, tel qu'il est établi, conservera l'autorité qui lui est attribuée, & les membres qui le composent seront protégés dans leurs fonctions.

Rép. Accordé, sauf le cas où l'autorité militaire devra ou sera forcée d'employer des moyens pour la sûreté de l'armée.

V. Les différens cultes continueront à avoir, comme par le passé, leur plein & libre exercice.

Rép. Accordé.

VI. Attendu que la ville de Manheim, ainsi que la partie du Palatinat située à la rive droite du Rhin, ont fait des pertes immenses, & que tous les moyens sont dé-

puis long-tems épuisés, les habitans, ainsi que tous les endroits, soit villes ou villages, dépendans du Palatinat, seront exemptés de toute contributions & réquisitions.

Rép. Considérant les malheurs que les habitans de Manheim ont éprouvés pendant la durée de la présente guerre, il ne sera établi aucune espèce de contribution nouvelle sur la ville. L'offre de fournir à l'armée 500 chemises & autant de paires de souliers, est acceptée, & ils devront être fournis dans le jour. Les magasins, munitions, canons, armes & bagages, appartenans à l'armée impériale, resteront en propriété à la république française. Les deniers appartenans à l'électeur Bavauro-Palatin, seront versés dans le trésor de l'armée. Il en sera délivré un récépissé, afin qu'aucune somme n'en puisse être détournée.

Signés, THURING; SZENTERSKY, capitaine des hussards; le baron de REIBELD, au nom de la commission palatine; RUPPFAHT, conseiller de la régence & directeur de la ville.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

De Saint-Gall, le 12 mai (22 floréal).

Les Autrichiens ont presque entièrement évacué la rive droite du Rhin. Hier après-midi, les Français, au nombre d'environ 500, ont passé ce fleuve près de Rheinegg, Saint-Marguerite & Mundstein, & se sont emparés, sans coup férir de Bregentz & de Lindau. Le bailli de Bregentz est venu à leur rencontre & leur a annoncé la retraite des Autrichiens, en leur demandant que la ville de Bregentz soit menagée, ce qui a été promis.

Les Français ont trouvé des magasins à Bregentz, quoique les Autrichiens en eussent partagé une partie entre les habitans, faute de moyens de transports pour les évacuer.

Williams a coulé sa flottille à fond & s'est enfui.

On parle d'une affaire très-opiniâtre qui doit avoir eu lieu près de Ruittingen, & à la suite de laquelle Ulm seroit tombé au pouvoir des Français. Cette nouvelle paroît prématurée; mais l'on assure que Lecourbe a tenté de couper la communication entre Ulm & Augsbourg, ce qui pourroit accélérer la reddition d'Ulm. D'un autre côté, l'on sait que le général Kray concentre ses forces près d'Ulm, dans l'intention de courir la chance d'un engagement général : ainsi, l'on doit s'attendre à quelque nouvel événement plus décisif encore que les premiers.

De Berne, le 11 mai (21 floréal).

Depuis plusieurs semaines on parloit d'une adresse du canton de Turgovie, qui invitoit des conseils d'une manière très-énergique à abandonner à d'autres mandataires du peuple, plus habiles ou plus heureux, les rênes du gouvernement. Déjà on commençoit à douter de son existence, lorsque tout-à-coup elle a paru au grand-conseil & y a donné lieu à des discussions très-vives & d'autant plus intéressantes, qu'elles peuvent avoir & auront probablement des suites très-importantes. Les citoyens Escher, Kuhn, Carrard, Nuie & Secretan ont parlé avec chaleur sur les mesures à prendre pour empêcher la ruine complète de l'état. Plusieurs ont proposé l'ajournement des conseils; d'autres, leur dissolution complète, enfin, après une délibération de deux jours, on a résolu de nommer une commission chargée de présenter un travail sur les questions suivantes :

1^o. Convient-il que le pouvoir législatif dépose ses pouvoirs entre les mains du peuple?

2°. Convient-il de convoquer les assemblées électorales pour nommer une nouvelle représentation ?

3°. Dans ce cas, est-il convenable de dissoudre la commission exécutive en même-tems que les conseils, ou vaudroit-il mieux la laisser en fonctions jusqu'à ce que, d'après la nouvelle constitution, on ait nommé un nouveau pouvoir exécutif ?

4°. Ne seroit-il pas à désirer que les membres actuels de la législation déclarassent qu'ils ne pourront être réélus sous cette nouvelle forme de gouvernement ?

Telles sont les bases sur lesquelles la commission travaillera. Elle s'est déjà assemblée deux fois, & a, dit-on, reconnu en principe qu'il convient de dissoudre le pouvoir législatif actuel, & de convoquer les assemblées électorales pour procéder à l'élection d'une nouvelle législature.

De Basle, le 16 mai (26 floréal).

On vient de mettre des chevaux en réquisition pour transporter dans le Waldstatten les canons qu'on veut faire passer en Italie, par le Saint-Gothard. On fait aussi passer cinq mille chevaux par le Saint-Bernard, passage extrêmement pénible & dangereux dans cette saison, à cause des neiges dont ces montagnes sont encore couvertes, & des avalanches terribles qu'elles produisent.

Bonaparte, en passant en revue 20,000 hommes entre Lausanne & Morges, leur a tenu un discours qui feroit croire qu'il n'a point l'intention de retourner de si-tôt à Paris, mais de se mettre à la tête de l'armée de réserve pour conquérir la paix.

De Villeneuve, le 17 mai, (27 floréal).

Les Autrichiens s'avancent de plus en plus vers Nice : peut-être y sont-ils en ce moment. Gênes tient bon. Cependant nos divisions filent. La présence du premier consul a imprimé un mouvement étonnant à toutes les opérations.

L'artillerie a passé le Saint-Bernard. L'avant-garde, commandée par le général Lannes, est entrée hier à Aoste. On ne doute pas que demain toute l'armée ne soit dans le Piémont.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Paris, le 2 prairial.

S'il faut en croire les bruits qui circulent, le ministre de la guerre a apporté d'heureuses nouvelles. Il a, dit-on, assuré que nos troupes avoient débouqué Gênes, & qu'elles s'avançoient à grands pas dans la vallée d'Aoste, & vers Milan. Il ne seroit pas étonnant que l'ennemi pénétrât sur notre territoire par le département des Alpes-Maritimes; mais l'armée sous les ordres de Bonaparte, qui en ce moment leur livre bataille dans les plaines du Piémont, les forcera de rétrograder un peu brusquement.

Une dépêche télégraphique d'Huningue, en date du 1^{er} prairial, adressée par le général Moreau au ministre de la guerre, porte qu'il n'y a rien de nouveau à l'armée du Rhin, & que tout va bien.

Le général Moreau a fait passer à l'armée d'Italie 1500 mille rations de biscuit pris aux Autrichiens, & servant le surplus de ce que demandoient les besoins de l'armée du Rhin.

Des nouvelles arrivées de Vienne, & communiquées par les ministres de l'empereur à l'ambassadeur d'Espagne, portant que le général Kléber voyant que la capitulation n'étoit exécutée ni par les Anglais, ni par les Turcs, &

que ceux-ci vouloient cependant entrer dans le Caire, s'y est opposé, & a battu complètement & presque détruit l'armée du grand-visir.

Le consul Lebrun devoit donner aujourd'hui un grand dîner diplomatique; mais il aura lieu chez Cambacérés, à cause de la mort de madame Lebrun. Elle n'avoit que 41 ans.

Le citoyen Luce est nommé receveur-général des contributions du département de la Vendée, à la place du citoyen Battuet, démissionnaire.

Le général Pérignon est aussi de retour en France. On a reçu de lui des lettres datées de Châlons.

Nous sommes autorisés à déclarer que les citoyens Fontans, Pastoret, Sicard & Barthelemy n'ont aucune part à l'annonce insérée dans quelques journaux, de leur réponse à l'institut national. Cette réponse, consignée dans une lettre commune qu'ils ont adressée à son président, ne sera ouverte que dans la première séance générale, le 5 prairial; & ils se sont imposé la loi de ne la communiquer à personne, avant qu'elle ait été connue de la société à qui elle est adressée.

Le citoyen Rivoire, adjoint au général commandant l'armée navale, déclare qu'il est faux que la flotte anglaise ne soit composée que de trente vaisseaux, comme l'ont annoncé les papiers de Londres, puisqu'à l'époque du 25 floréal, elle a été vue d'Ouessant au nombre de trente-huit. Il est plus faux encore, ajoute-t-il, que l'armée navale française soit de quarante-deux vaisseaux; car ce nombre n'a jamais existé depuis la guerre, & nous avons actuellement vingt-sept vaisseaux seulement.

On a signalé de Nieuport & de Dunkerque une division de transports anglais, sortie de la rade des Dunes; elle se dirigeoit vers le Pas-de-Calais.

On mande de Toulouse que les détenus de la Conciergerie se sont révoltés dans la nuit du 19 au 20 floréal. Plusieurs prisonniers avoient déjà rompu leurs fers. Les commissaires, le commandant de la place & la force armée, ont rétabli l'ordre.

Une grêle affreuse vient de dévaster tous les grains, depuis Cleval jusqu'à Fisle (département du Doubs); il n'est presque rien resté dans les jardins & les vignes. Deux femmes & deux enfans ont été tués; des vaches & des bœufs ont été blessés; beaucoup de bestiaux ont péri.

L'adjudication de la ferme des barrières du département de la Nièvre aura lieu le 15 prairial prochain, à Nevers, chef lieu de la préfecture.

Le gouvernement anglais vient de conférer au fils de Mallet-Dupan un emploi lucratif; & le lord-chancelier a ouvert une souscription en faveur de sa veuve & de ses autres enfans. Pendant les trois jours qui ont précédé sa mort, on a remarqué qu'il lisoit avec recueillement les sermons de M. Romilly, son compatriote, sur la résignation & l'immortalité de l'ame.

TRIBUNAT.

Séance du 2 prairial.

La correspondance contient deux pétitions dont le tribunal ordonne le dépôt au secrétariat. Par la première, on l'invite à revoir les loix relatives aux successions; par la seconde, un citoyen réclame contre un arrêté de l'ex-ministre des finances, Ramel, portant que le séquestre sera mis sur les biens de ceux qui ont reçu des radiations provisoires.

On procède au renouvellement du bureau. Duchesne est président; les secrétaires sont Moreau, Chabaud-Latour, Crassous, Trugnet.

On nomme trois membres de la commission des inspecteurs; ce sont Gallois, Pérès, Leroi.

Adet, au nom d'une commission spéciale, fait un rapport sur une pétition adressée au tribunal par des colons de Saint-Domingue. Il expose que la colonie de Saint-Domingue a été en proie tout à-la-fois à la guerre étrangère & à la guerre civile. Un grand nombre de colons sont tombés sous le poignard des factions; ceux qui ont échappé à la mort n'ont pu échapper à leur ruine. Ils ont été obligés de venir en France chercher un asyle, & solliciter des secours pour vivre. Toutes les assemblées nationales, le gouvernement à toutes les époques se sont intéressés au sort de ces infortunés, mais les besoins publics ont toujours forcé l'autorité à restreindre à l'égard des colons la munificence nationale: ainsi la plupart sont-ils très à plaindre; & ce qui aggrave encore leur malheur, c'est qu'il y en a beaucoup qui ont contracté des dettes pour acquérir leurs habitations. Ces habitations ont été dévastées, incendiées, & leurs anciens propriétaires sont poursuivis pour une partie du prix de ces propriétés, qui n'existent plus. S'il en reste quelques débris, les créanciers veulent s'en emparer. Ne seroit-il donc pas juste d'accorder aux colons un délai pour le paiement des dettes dont il s'agit. C'est l'opinion de la commission dont Adet est l'organe: elle croit qu'il est de l'intérêt de l'état, & même de l'intérêt des créanciers des colons, que ce délai soit accordé.

C'est à la paix, mais à la paix seulement que les colons pourront rétablir leurs fortunes, reconstruire leurs habitations, ranimer leurs manufactures; mais si l'on consomme leur ruine, leurs créanciers ne seront jamais acquittés en totalité, & les manufactures, les habitations resteront ensevelis sous leurs décombres. Cependant la commission ne pense pas que le tribunal doive, quant à présent, émettre un vœu: elle est d'avis qu'il suffira de renvoyer la pétition à l'examen du gouvernement: Adet en fait la proposition formelle.

Costé, qui a la parole, dit qu'il seroit aussi pour l'envoi, si cette proposition n'avoit pas été précédée d'un rapport solennel, dans lequel l'on a manifesté la plus forte adhésion au vœu exprimé par les colons. Il s'agit ici d'une question aussi importante que délicate. Le sursis demandé pourroit bien n'être qu'une injustice dangereuse: avantageux pour quelques-uns, il sera peut-être funeste à un plus grand nombre. Voilà ce que le gouvernement devra soigneusement examiner; mais il faut que cet examen se fasse sans aucune espèce d'initiative ni d'apparence même d'un vœu de la part du tribunal.

Le tribunal ordonne le renvoi proposé par Adet. Son rapport sera imprimé, ainsi que le discours de Costé.

Le président annonce que quatre motions étrangères à l'ordre du jour ont été déposées sur le bureau par Sedillez, Ganilh, Huguet, Isnard: elles seront portées à la commission des inspecteurs, où chacun en prendra connaissance.

Ganilh a la parole pour prononcer la motion que, dans la dernière séance, il avoit déposée sur le bureau, & il représente comme un grand abus que le tribunal de cassation chargé de surveiller tous les autres tribunaux, ne soit soumis lui-même à aucune espèce de surveillance ni de censure. Il

regrette & demande qu'on rétablisse le compte annuel des travaux que ce tribunal étoit obligé de présenter au corps législatif, & qui étoit ensuite rendu public. Cette publicité paroît à Ganilh le seul moyen de prévenir qu'il n'y ait de l'arbitraire dans les jugemens de ce tribunal. Il attaque à cette occasion plusieurs jugemens de cassation, rendus tant au civil qu'au criminel.

Ici c'est un jugement cassé, parce qu'il a été prononcé par cinq juges & qu'il pouvoit l'être par quatre; là, parce qu'il repose sur un fait qui n'est pas constant. Mais dans le premier cas, il ne s'agit que d'une condition facultative; dans le second, le tribunal a évidemment excédé ses pouvoirs, car il doit connoître des jugemens contraires aux lois, mais il ne doit jamais connoître des faits. Au criminel, il est très-fréquent de voir qu'il a cassé des jugemens parce que l'on n'avoit pas posé telle ou telle question, ou parce que l'acte d'accusation n'énonçoit pas le fait avec toutes ses circonstances. Il est clair que le tribunal de cassation s'immisceroit dans le fond des affaires, & s'arrogeroit même le pouvoir législatif.

Ganilh demande que le tribunal émette un vœu pour que tous les jugemens du tribunal de cassation soient rendus publics par le journal officiel, & adressés aux diverses branches des pouvoirs législatif & judiciaire.

Bevard est de l'avis de Ganilh quant au fond; mais il demande l'ajournement d'un mois pour qu'on puisse s'assurer de l'exactitude des faits dont on a argué pour attaquer divers jugemens du tribunal de cassation.

Andrieux est du même avis: par exemple, le jugement cassé, parce qu'il avoit été rendu par cinq juges & qu'il pouvoit l'être par quatre, n'étoit peut-être pas aussi irréprochable qu'on le croit. Il est à présumer, il est presque sûr que le cinquième juge étoit un suppléant; or, la loi qui donne un caractère aux suppléants, lorsqu'ils sont nécessaires, ne leur en accorde point s'ils ne le sont pas. Si donc ce suppléant a participé à ce jugement sans nécessité, ce jugement devoit être cassé.

On a parlé de surveillance; mais il semble à Andrieux que le tribunal de cassation, qui est un tribunal suprême, ne peut pas plus que le sénat conservateur, être soumis à aucune surveillance. Où la placeroit-on? Il est bon, sans doute, que les jugemens de ce tribunal soient publics; mais pour les publier, faut-il recourir au journal officiel? Andrieux ne le pense pas non plus. Il en est de ce journal, dit-il, comme des tables de pensionnaires qui sont toujours les plus mal servies: le traicteur où l'on peut aller ou n'aller pas, soigne bien mieux sa cuisine. Si vous faites insérer les jugemens dont il s'agit dans le journal, peu de gens peut-être iront les y exhumer, & pourtant le propriétaire aura droit à nous demander des indemnités, parce qu'en rendant son journal encore plus ennuyeux, vous lui ôterez des abonnés. Andrieux demande que ces jugemens soient publiés par le bulletin des lois.

Après d'assez longs débats pour savoir si l'on ordonnera le renvoi à une commission, le tribunal prononce seulement l'ajournement au 16.

Bourse du 2 prairial.

Rente provis., 12 fr. 25 c. — Tiers consol., 25 fr. 00 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 1 fr. 20 c. — Bons d'arrérage, 85 fr. 25 c. — Bons pour l'an 8, 85 fr. 63 c. — Syndicat, 66 fr. 00 c. — Coupures, 64 fr. 50 c.